

Diffusion : Maire / Adjoints / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M (par mail après le CM)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 02 MARS 2016 à 18 H 00**

Présents : MM Bresolin, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Dumas, Durand, Fâisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Monge, Noël, Pévèrelli, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Excusé(s) : MM Cazals, Dolard, Michelon (pouvoir à Saez), Roche (pouvoir à Cotta).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire : Mme Monge.

Préambule :

- Décisions municipales.
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2015.
- Présentation des établissements LAFARGE.
- Désignation du secrétaire de séance : Doriane MONGE.

Accueil du nouveau conseiller municipal, 11^{ème} de la liste « Le Teil Bleu Marine » : Monsieur Thierry BRESOLIN.

0 - Finances

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Rappel qu'il s'agit d'un simple échange et débat - pas de vote.

P. CURTIUS-LANDRAUD

I. Le contexte national : situation économique et sociale

1. Situation économique, déficit public et dette publique.

Rappel du contexte économique national aujourd'hui et de la situation locale et plus particulièrement de la commune. Les notifications de bases fiscales n'ont pas encore été publiées.

Au niveau du contexte, reprise économique de faible envergure. L'élément positif est la baisse du prix du pétrole.

2. La loi de finances 2016

Taux de crédit très bas : il est moins cher d'emprunter. C'est très positif pour les entreprises et leur développement. Stabilisation du plan économique en 2017.

Au niveau de la commune, plan de rigueur à caractère général. Le gouvernement accompagne les actions. Le soutien de l'Etat se définit par un fond d'aides à l'investissement.

La diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat est confirmée avec une compensation pour certaines collectivités dont Le Teil.

Les collectivités récupèrent une partie de la TVA au niveau de l'investissement et à partir de cette année sur le fonctionnement dans l'entretien de la voirie et des bâtiments publics communaux.

Le fond d'amorçage de « Refondons l'école » est confirmée pour 50 € par enfant et 40 € pour certaines communes dont Le Teil = 90 € par enfant.

II. Le contexte local

Situation économique et sociale de la ville de Le Teil

La commune se développe : il y a de plus en plus d'habitants. + 300 habitants entre 2016 et 2015. Les tranches d'âge sont dans les plus jeunes et les plus âgés. La commune s'adapte à ces tranches d'âge (exemple de l'espace Butot et de la nouvelle cantine de Mélas).

Les activités de « Refondons l'école » permettent le développement de l'enfant et son épanouissement.

Deux nouvelles entreprises se sont installées en 2015 ; développement de la zone entre Pont et Rhône en 2016 ; début du chantier de la zone de La Rotonde ; contrat avec des entreprises pour l'eau et la voirie.

Au cours des dernières années, des entreprises se sont créées dans tous les secteurs, surtout dans l'industriel et la construction. Les deux premières années après l'installation se déroulent relativement bien. Cela devient plus difficile après 3 ans. Au Teil, il y a des créations régulières : certains s'arrêtent mais beaucoup d'entreprises teilloises sont pérennes.

Au niveau du logement, il y a une vraie dynamique d'installation : rénovation et construction grâce au PLU et l'ANRU. Le Pays d'Art et d'Histoire fait un travail important : les techniciens finalisent les fiches actions ; intègrent des préconisations, des contraintes ... sur l'attractivité du territoire. Ils valorisent le patrimoine architectural.

III. Tendances budgétaires et grandes orientations

1. Recettes de fonctionnement

L'augmentation de la fiscalité est à envisager. Il n'y a pas de changement de la structure de revenu fiscal. Les recettes fiscales du Teil sont plus faibles que celles des communes de la même strate. L'allocation compensatrice est allouée pour les loyers fiscaux non imposables.

La Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière du Teil sont décrochées de 30 % par rapport aux communes de la même strate.

La dynamique immobilière, les autres taxes régulières et les démarches de mutualisation avec la CCRH sont les autres recettes pour la commune.

Les attributions de la CCRH en 2015 sont les mêmes qu'en 2014 car les mutualisations se sont surtout faites en 2014. La CCRH réfléchit à une dotation communautaire en forte augmentation pour maintenir les services.

Il est possible de chercher des recettes complémentaires vers les entreprises qui se développent.

2. Dépenses et fonctionnement

Les élus et chefs de services ont une feuille de route 2016 avec un budget de fonctionnement 2016 équivalent à 2015. Or, des dépenses augmentent naturellement. La dépense de personnel en 2015 est d'un peu moins que 4 500 000 €, montant plafond fixé pour 2016.

Des économies de 23 000 € ont été faites grâce à des renégociations de contrats d'assurance. En 2016, le conservatoire va être transféré à la CCRH afin de faire de nouvelles économies de fonctionnement.

IV. Programmation des investissements

La dette est en baisse régulière et maîtrisée : 922 € par habitant.

Les investissements seront poursuivis en 2016 à hauteur de 5 Millions d'euros. Il faut ajouter les travaux liés aux intempéries de 2014 et 2015.

O. PEVERELLI

Un investissement important est maintenu pour 2016. Les 5 millions d'euros sont nécessaires car l'ensemble des projets sont urgents. On peut noter une amélioration notable des quartiers, qui ont peu bougé depuis quelques années. La poursuite de l'aménagement de la zone de La Rotonde permet de nouveaux emplois et d'avoir de nouvelles recettes fiscales. La modernisation des écoles est nécessaire car il y a de plus en plus d'élèves et elles sont vieillissantes : elles ne correspondent plus aux normes d'accessibilité et sont énergivores. Un travail de réflexion globale sur l'ensemble des écoles est en cours pour à terme des investissements. Il existe une problématique de locaux et de mixité. La grande réflexion va donc engendrer des investissements forts sur les écoles pour une réussite éducative.

La politique de la ville avec l'ANRU apporte des moyens financiers pas neutres mais pas à 100 % donc il faut avoir la capacité à négocier des marges de manœuvre. Le centre-ville est vieux, dégradé ce qui fait qu'il y a de nombreux logements vacants. Il faut moderniser le centre-ville qui permettrait une dynamique attractive. Les investissements de la collectivité sont programmés sur 10 ans.

Une embauche d'un animateur par la CCRH a été faite pour accompagner les commerçants. Le centre-ville a besoin de bâtiments modernes pour les commerçants et les clients. Exemple de la zone entre Pont et Rhône. Il se pose la question de la fiscalité car il faut anticiper les investissements nécessaires et la part qu'il restera. Une régie de territoire va s'adresser aux personnes sans emploi et s'étendra à la CCRH en fin d'année 2016.

Le contexte économique est complexe au Teil mais on ne baisse pas le cap de l'investissement. Tous les services font beaucoup d'efforts (acheter différemment, fonctionner différemment) dans un contexte où il y a de nouvelles orientations sur les aides de l'Etat. Nous gardons le cap d'investissement tout en baissant le fonctionnement. La dette baisse de 30 % et malgré cela il est difficile de trouver des partenaires financiers. Nous avons peu de marges de manœuvre pour emprunter à nouveau.

P. CURTIUS-LANDRAUD

L'endettement par habitant est inférieur par rapport à celui des communes de la même strate. Le point de faiblesse reste sur le potentiel fiscal. On travaille sur les dépenses de fonctionnement avec la CCRH et la nouvelle communauté de communes. Il faut continuer sur ces leviers-là pour maintenir les prestations que beaucoup nous envient.

Y. CHAMBERT

5 Millions d'euros c'est impressionnant quand on connaît nos difficultés financières par rapport à nos capacités financières. Il faut trouver des solutions dans le fonctionnement, des bénéfiques... Le travail dans ce sens-là est sans grand résultat. La baisse de la dette c'est bien mais peu de capacités d'investissement. Il faut compenser par la fiscalité.

O. PEVERELLI

Les 5 millions d'euros sont aussi portés par des partenaires. Il y a aussi des investissements portés par les usagers : l'eau et l'assainissement. La hausse des impôts serait trop importante si on devait financer 5 millions d'euros. Le budget principal de la commune correspond à 10 % des 5 millions. Le reste est à la charge des partenaires ou des budgets annexes.

Il n'y a pas de dépenses ostentatoires mais seulement des dépenses à caractère urgent. Si ces dépenses ne sont pas faites, c'est la mise en danger de la commune et surtout des habitants de la commune. Je regrette que la fiscalité touche seulement les ménages car il y a aussi des entreprises. Or, les impôts profitent à tous les habitants y compris aux employés des entreprises. Or, depuis 2011, on ne peut plus bouger la fiscalité touchant les entreprises.

R. COTTA

Mr le maire Je voudrai revenir sur le point « situation économique et dette publique » car au travers de votre analyse, certains éléments et certains chiffres n'apparaissent pas.

En effet, malgré une **croissance de 1,1%**, la France ne parvient pas à enrayer le **chômage** qui est actuellement **de + de 10 %** (10.6 %) contrairement à ses voisins européens qui voient leur situation économique s'améliorer. Et on ose nous dire que le chômage a baissé en Janvier dernier ! **Sur le TEIL il serait pratiquement du double.**

Donc, on peut dire que la situation économique et sociale est toujours très dégradée avec **une dette française qui représente 95,6% du PIB**. Malheureusement, la France reste « le mauvais élève de l'Europe » en matière de déficit public. Tous ces éléments ont « des conséquences très lourdes pour nos collectivités et particulièrement la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, DGF.

Je ne vais pas reprendre tous les arguments de cette LOI qui viennent d'être cités. Mais je souhaite tout de même faire quelques remarques :

Je suis très étonnée du **ton dramatique** que vous prenez pour expliquer que vous allez rencontrer des difficultés du fait des baisses de dotations de l'Etat par exemple et de l'état de crise. Pour parler de ce que je connais et de ce que j'ai pu entendre au sein de ce conseil et celui du précédent mandat, moi, **j'ai le souvenir que vous nous disiez, votre gestion était formidable, que tout allait bien**, qu'il ne fallait pas être pessimiste, que l'opposition voyait le mal partout. Et bien j'ai l'impression que nous étions déjà dans la réalité, que nous avons bien compris que la crise était là en France, ailleurs et surtout au Teil. Parce que cette crise que vous semblez découvrir, elle date d'au moins de 2007, et que les entreprises, les particuliers et même l'Etat font des économies depuis bien longtemps. Donc, vous pouviez bien vous doutez qu'un jour, **on allait vous demander de vous y coller et de faire des efforts !**

Donc les petites économies que vous faites aujourd'hui, parce que je trouve que cela reste de petites économies, de même que, par exemple, les restrictions de personnels que vous envisagez, et là par contre, je trouve que vous y aller forts, vous auriez pu les faire en pointillé depuis au moins 8 ans, et cela se ferait tout en douceur. Mais de ces propositions d'économies ou d'investissements différents, vous ne vouliez pas en entendre parler (je ne reparle pas des baisses des indemnités des élus). Il a fallu que l'Etat vous force à le faire en baissant ses dotations.

Parce que vous avez perdu votre bouc émissaire préféré : Nicolas Sarkozy, vous êtes contraints aujourd'hui de surmonter ces difficultés.

Parce que vous avez soutenu le gouvernement socialiste actuel :

- Qui a imposé les rythmes scolaires aux communes,
- qui a baissé les subventions aux communes,
- qui bouleverse et complexifie les territoires ruraux notamment
- et j'en passe...

Vous devez surtout assumer vos responsabilités au service de tous. Mais pour cela, il faut faire preuve d'imagination et d'anticipation !

Je regrette que le gouvernement ait passé plus de temps à plancher sur cette loi confuse plutôt que sur le sujet qui touche en priorité les Français : l'emploi. Le point positif de la loi NOTRE c'est qu'elle oblige à un peu plus de transparence.

Parce que vous avez depuis 30 ans accompagné et soutenu la gestion du Teil, aujourd'hui vous ne pouvez plus vous dédouaner de vos responsabilités. Or, la situation difficile actuelle du Teil tient autant à la gestion, qui vous avez faite, que du contexte national.

Cette année, c'est une redite : le Teil n'est pas une ville riche ! Peu de nouveaux projets ! Je regrette encore le manque d'ambitions !

Beaucoup le pensent, nous avons le courage de le dire :

(Nous sommes en tout cas certains que :) « Nous sommes en période de crise économique », et La politique du gouvernement socialiste est claire : bien entendu on ne s'en sortira pas sans effort et sans y laisser des plumes !

O. PEVERELLI

Effectivement, il y a des investissements qui sont les mêmes d'une année sur l'autre. Nous continuons le remplacement des branchements en plomb chaque année. Les investissements sur les intempéries depuis 2 ans n'étaient pas prévus. Il a donc fallu reporter certains projets : par exemple, le Chemin des Helviens n'a pas pu être fait puisqu'il a fallu construire un mur sur la Montée du Château.

Les entrepreneurs vont apprécier quand on dit que des entreprises se déplacent. Cela ne correspond pas à 0 en termes d'investissement. Cela entraîne des créations d'emplois : plus 8 emplois pour l'entreprise qui s'est déplacée. 25 emplois, dont une majorité des employés sont Teillois, ont été créés avec les 4 commerces. Le solde net d'emplois est largement positif. Il y a eu 2 transferts et deux nouveaux commerces au Teil. Il faut regarder la nature des entreprises et leur durée de vie. La tendance est aux entreprises bien installées. 50 % des entreprises ont plus de 6 ans.

Le lien fait avec l'Europe a peu de lien avec la commune. Les transformations des aides de l'Etat entraînent moins de dotations au niveau du fonctionnement. Ce n'est pas plus mal car cela permet une nouvelle répartition pour les communes pauvres. C'est une demande de tous les maires d'une plus grande justice fiscale. La DETR est de 50 000 € donc + 30 % depuis 2 ans, ce qui aide à l'investissement des collectivités. Il existe un fond de soutien pour les projets concrets des communes.

Je ne fais pas de commentaires sur « on découvre la crise. » La dette de la commune a baissé de 30 %. Il y a une diminution du nombre d'emplois au service de la collectivité mais une amélioration des conditions de travail des autres agents : formation...

Nous avons des projets innovant grâce à l'ANRU qui vont répondre aux enjeux identifiés au Teil.

P. GONZALVEZ

On peut se permettre des perspectives. L'Association des Maires de France a fait une analyse des pratiques. Lorsque leurs conclusions sont les mêmes, c'est rassurant car on travaille tous vers les mêmes enjeux.

P. TOLFO

Dans ce que tu dis, tu ne fais pas de propositions. Le taux de chômage du Teil, on en parlera au budget. La fusion des deux EPCI va ouvrir de nouvelles perspectives. Tu dis qu'il n'y a pas de projets ambitieux, il y a quand même l'ANRU qui va toucher le centre-ville, le cœur de ville. Il faut faire attention aux discours car on ne peut pas avoir un regard si négatif. On ne peut pas dire qu'on ne fait rien. Que faire face à la difficulté ? Il y a un tournant sur la collectivité : le centre-ville, les commerces, les écoles, la déviation... Si on ne fait pas cela, Le Teil est mort.

P. CURTIUS-LANDRAUD

J'ai l'impression que le paramètre temps a échappé. Il y a différentes phases de réflexion nécessaires pour un projet : réalité financière, faisabilité des projets... ce qui prend du temps. Il y a eu une seule augmentation de la fiscalité depuis 2008. Nous ne sommes pas restés dans l'immobilisme, il y a un travail important des élus donc les projets et leurs réalisations prennent du temps. Nous avons subi 3 fois des intempéries qui n'étaient pas prévues dans le budget. Ce sont des dépenses à avancer donc il a fallu reporter d'autres projets. La feuille de route a une maîtrise budgétaire et toute cette remise en question est ennuyeuse.

R. COTTA

Pour la maîtrise budgétaire, je suis d'accord. Mais certains élus participent au budget du Teil depuis 10 ans et c'est aujourd'hui qu'ils constatent la difficulté ?

L'anticipation aurait pu se faire sur certaines dépenses.

Je ne dénigre pas les entreprises Teilloises qui se déplacent. Je dis qu'il y a seulement 2 créations. Je n'ai pas dit qu'elles n'avaient pas investi. Vous avez annoncé un commerce en centre-ville et un sur la zone, or le commerce du centre-ville a fermé. Il faut éviter les annonces positives et optimistes. C'est une mauvaise façon de communiquer. Je suis pour un développement économique en centre-ville et sur les zones commerciales.

B. NOEL

Il y a 50 % d'augmentation de produits liés à la fiscalité des entreprises dans le cadre du contrat de ville. Le fond de compensation aide les communes pauvres. Il y a d'autres aides indirectes : le Contrat de Ville, l'OPAH, l'Opération Façades, l'ANRU...

Les commerçants sont satisfaits d'être accompagnés par une personne formée. On peut faire deux constats : beaucoup de commerces ont fermé ; le centre-ville sera plus vivant avec la déviation. Un magasin de jouets s'est installé et prochainement un poissonnier, un informaticien, un primeur et toutes les entreprises qui sont sur la zone de Rhône Helvie. Les terrains sont valorisés par la commune du Teil. Il faut donner des chiffres précis sur le chômage. La CCI a constaté une pérennisation et un développement important des entreprises sur le secteur du BTP.

N. MAZELLIER

Il y a 10 ans les entreprises du Teil partaient s'installer à Montélimar. Aujourd'hui, les commerces du centre-ville partent pour s'installer sur la zone.

P. GONZALVEZ

C'est une politique libérale des entreprises. Thierry VEYRENCHÉ a investi 1 million d'euros et un élu ne peut pas obliger une entreprise à tenir ses promesses.

M. JOUVE

On continue les démarches pour l'installation d'autres entreprises. Au niveau de La Rotonde, la route est en train de se faire avec une piste cyclable. C'est l'avant de la voie pédagogique.

B. NOEL

Il y a un repositionnement sur la Voie Verte jusqu'à Alba mais il y aura prochainement une utilisation provisoire de la voie ferrée jusqu'à Mélas.

O. PEVERELLI

Pour le Mac Donalds, nous les avons rencontrés à la fin de l'été. Ils ont une baisse des investissements car Mac Donalds rencontre des difficultés : 10 fermetures de restaurants donc il y a un contrôle des investissements. L'aménageur commercial a fait des efforts et nous aussi : nous avons baissé le prix de coût de l'investissement. L'étude sur l'impact commercial est très positive. Il y a donc une volonté de s'installer sur Le Teil. Mais la gérante de Montélimar refuse de récupérer le Mac Donalds du Teil car il y a une forte concurrence à Montélimar qu'elle doit gérer. Ils attendent que la zone soit ouverte. Nous sommes en contact avec d'autres enseignes. Une entreprise qu'on ne peut pas installer au Teil car on manque de place s'est installée à Meysse. Le géomètre de la Pépinière d'Entreprises s'installe Boulevard Stalingrad.

M. SCHMITT

L'absence de commerces à la Maison de Lionel inquiète. Beaucoup se posent des questions.

O. PEVERELLI

Avec la Maison de Santé, cela va créer de l'activité. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. L'agence Ardèche Habitat va s'installer au rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal prend acte du Projet d'Orientation Budgétaire.

2 - Questions financières diverses

O. PEVERELLI

Mon déplacement pour l'Association des Maires de France à Paris est remboursé par l'association.

La mutualisation avec la CCRH concernant la réalisation des vérifications réglementaires des extincteurs dans les bâtiments communaux permet une économie.

Vote à l'Unanimité

I - Urbanisme et Travaux

1 - Acquisition de plusieurs terrains SNCF

Dans le cadre de l'aménagement de la zone nord et de la réserve foncière communale, des négociations avec la SNCF ont lieu depuis plusieurs mois.

Compte tenu de la raréfaction des emprises foncières et des enjeux des parcelles le long de la voir ferrée, il est proposé d'acquérir 7 parcelles d'une superficie totale de 4 709 m² pour un montant total de 10 200 euros hors taxes.

Vote à l'Unanimité

2 - Adhésion au Syndicat du Bassin de l'Escoutay - Désignation des représentants.

Suite à la délibération du 15 décembre 2015 sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de l'Escoutay (SMBE), le comité syndical du SMBE et ses communes membres ont donné un avis favorable à cette adhésion.

Le SMBE assurera l'entretien des cours d'eau du Frayol et du Bourdary.

Il est nécessaire de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants :

Titulaires : Michel FAISSE - Jacky ROCHE

Suppléants : Michel JOUVE - Josiane DURAND.

Vote à l'Unanimité

3 - Dénomination de la Zone Nord

Il est décidé de dénommer la zone nord « Pôle d'Activités La Rotonde »

Vote à l'Unanimité

4 - Mise aux normes des postes électriques d'éclairage public - SDE demande subvention

Dans le cadre du projet d'extinction de l'éclairage public, une partie de la nuit, dans un souci environnemental et d'économies d'énergie, il est nécessaire de rénover les luminaires mais surtout de mettre aux normes les postes électriques en les dotant d'horloges astronomiques.

Pour ce faire, il est nécessaire de solliciter le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ardèche pour obtenir une subvention de 50 % des travaux de mise aux normes.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Il y a un groupe de travail pour limiter l'impact de l'éclairage public. Il faut une gestion différente des services publics : on ne trouve plus les ballons fluos ; augmentation de 2 à 3 % chaque année de l'électricité. La mise aux normes et le respect de normes sont obligatoires. La mise aux normes des armoires électriques et l'extinction des lumières la nuit permettront à terme une économie de 30 %.

O. PEVERELLI

Ce n'est pas seulement le coût qui mobilise ce type de réflexion mais aussi la pollution importante et la gêne pour les riverains. 11 000 communes ont déjà ce type de dispositif. Les résultats sont très positifs. La zone test au Teil depuis 2 ans concerne 30 personnes. Une seule remarque a été faite. C'est donc largement positif. Il n'y pas d'impact sur la sécurité parfois même l'effet est positif.

P. CURTIUS-LANDRAUD

Ce dispositif est encouragé par le Grenelle de l'Environnement. Il y a des contraintes techniques sur les armoires. Les ballons fluos irremplaçables devraient être remplacés par d'autres technologies très chères. On a eu un retour d'expérience par le maire de Malataverne. Les nuits sont plus calmes, les rues vides et un effet positif est à noter sur la biodiversité. La baisse de la facture est

de 30 %. Des économies seront faites sur le remplacement du matériel : on allume moins donc on remplace moins. Il faut un investissement car il faut installer des armoires normalisées. L'investissement est compensé par les subventions qui prennent en charge à 50 % pour la dernière année. Le reste sera financé par les économies faites au bout de 18 mois. Ensuite, elles permettront des meilleurs investissements au niveau du parc.

G. GRIFFE

L'impact sur la sécurité est confirmé par les services de gendarmerie et les pompiers.

R. COTTA

Quelles sont les heures d'extinction ?

O. PEVERELLI

De 23 h à 6 h.

R. COTTA

Si les ballons fluos n'existent plus, est-ce qu'on ne peut pas investir dans un autre matériel ?
Ballons de sodium...

O. PEVERELLI

Le coût est plus élevé.

Y. CHAMBERT

Les ampoules à basse consommation ont un coût important. Ce dispositif est peu rassurant pour la population : la ville noire donne un sentiment d'insécurité.

O. PEVERELLI

C'est vrai mais les chiffres sont neutres. Nous avons enlevé une ampoule sur 2 sur la place devant la mairie et il n'y a pas de différence. D'autres endroits sont aussi concernés au Teil et cela n'a pas été remarqué car il n'y a que de la circulation en voiture. Le problème est qu'on ne peut pas éteindre en centre-ville car les caméras ne sont pas à infrarouge.

C. GUILLOT

25 maisons s'opposent à l'installation de l'éclairage dans le quartier.

N. MAZELLIER

J'ai la chance de faire partie du « quartier test ». Il n'y a pas eu de remarques depuis 2 ans. Il y a eu un cambriolage avant l'extinction que personne n'a remarqué alors qu'aujourd'hui, on voit tout de suite s'il y a quelque chose d'anormal.

Vote à l'Unanimité

5 - SDE Compétence IRVE

Le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Ardèche s'est engagé dans un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire départemental.

Pour ce faire, et pour obtenir des financements de l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié par l'ADEME, le SDE sollicite les communes pour un engagement de mettre à disposition, pendant une durée de 5 ans, la gratuité du stationnement pour ce type de véhicules et pour une participation financière maximale de 2 500 euros par borne de recharge.

Il convient donc de se positionner sur l'intérêt de ce dispositif et de la mise en place d'une borne de recharge sur le territoire communal.

R. COTTA

Où sont les lieux d'installation ?

O. PEVERELLI

Les lieux sont encore à définir.

R. COTTA

Il faudrait améliorer l'obligation de rouler avec des véhicules électriques pour les communes. Pour cela, il faut des aides de l'Etat. Est-il possible de l'envisager avec la nouvelle interco ?

O. PEVERELLI

Il y a des aides qui vont arriver pour cela.

Vote à l'Unanimité

6 - Participation Assainissement Collectif - Index de référence

Par délibération du 02 Novembre 2015, il avait été décidé que dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement collectif de mettre de modifier les modalités des participations financières des riverains. Une formule de révision de ces participations avait été créée mais l'index de référence avait été omis.

Il est proposé de compléter cette délibération initiale de la manière suivante :

- Travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif : index TP 10a
- Participation Assainissement Collectif (PAC) : index TP 10a

R. COTTA

La problématique est que les riverains doivent se brancher sur le collectif. Or, il s'agit de sommes importantes.

M. FAÏSSE

Nous les avons rencontrés, des discussions sont en cours.

Vote à l'Unanimité

7 - Déviation Nord RN 102 - Echangeur de La Sablière - Convention Département / Région

Dans le cadre de l'opération du contournement nord de la RN 102, il est rappelé que la création de l'échangeur dit « de la Sablière » est inscrite au volet territorial du CPER comme une action structurante confortant les déplacements et les itinéraires routiers des cars Rhône Alpes Auvergne.

Il est précisé que le coût d'objectifs de cette opération est estimé à la somme de 1 100 000 euros HT sous maîtrise d'ouvrage communale.

Une convention tripartite Commune – Région – Département définira les modalités administratives et financières sachant que la clef de financement sera répartie par tiers.

Il convient donc d'ores et déjà de solliciter les aides du Département de l'Ardèche et la Région Rhône Alpes Auvergne pour l'octroi d'une subvention de 370 000 euros chacun.

JP. MICHEL

Le début des travaux est prévu dans 10 mois. Les fouilles archéologiques ont commencé. On espère qu'ils ne trouveront rien !!

R. COTTA

Est-ce que vous êtes sûrs des subventions ? Au niveau de la Région ?

O. PEVERELLI

Les subventions sont inscrites dans le Plan Etat Région.

Vote à l'Unanimité

8 - DETR 2016 - Rénovation du Temple - Travaux sur l'accessibilité et le désamiantage

Suite à la demande de subvention auprès de l'Etat dans le dispositif DETR 2016 sur l'Espace Culturel Garibladi, et notamment la rénovation du Temple, il est nécessaire de redéposer un dossier de demande d'aides à hauteur de 30% sur les travaux suivants :

- Désamiantage de la toiture : 15 000 euros
- Mise en accessibilité : 8 750 euros

R. COTTA

Il était prévu une présentation de De l'Aire ?

P. TOLFO

Il y a une présentation de l'espace Garibaldi le Jeudi 17 Mars à 18 h au Cinéma Regain.

Vote à l'Unanimité

9 - Soutien à l'investissement public local - Appel à projets 2016

Dans le cadre du dispositif annoncé par le Chef de l'Etat pour soutenir l'investissement public local, doté d'une enveloppe de 800 millions d'euros, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre « du soutien au développement des bourgs-centres » pour le projet de rénovation du Temple à hauteur de 30% du montant total des travaux, estimés à 400 000 euros, soit une subvention de 120 000 euros.

Vote à l'Unanimité

10 - Digue de Frayol - Création d'un déversoir d'orages - demande de subventions

Par délibération du 02 novembre 2015, il avait été sollicité des subventions pour le financement de la création d'un bassin d'orages sur la digue du Frayol.

Il s'avère que dans la rédaction de la délibération, il fait mention de « l'aide de l'Europe au titre du CPIER (contrat de Plan Interrégional Etat Région) Plan Rhône 2015-2020 » ; or il convient de remplacer le terme « Europe » par « Etat ».

Cette délibération remplacera la précédente.

Vote à l'Unanimité

II - Personnel

1 - Modification du Tableau Théorique des Effectifs - Suppression d'un emploi

Dans le cadre de la suppression d'un emploi au sein des effectifs pour des raisons financières, le Comité Technique, réuni le jeudi 25 février 2016 a donné son avis dont le compte rendu et le rapport de présentation ont été joints à la note de synthèse.

R. COTTA

Quelles sont les procédures mises en place ?

O. PEVERELLI

Il y a une consultation obligatoire en Comité Technique avant une présentation en Conseil Municipal. Elle a eu lieu le 25/02 et a émis un avis.

R. COTTA

Je tiens à préciser que je débats sur la forme et non sur le fond. Je trouve cette procédure précipitée. Pour modifier le tableau des effectifs, il faut un avis motivé du Comité Technique, que les instances paritaires soient explicites. Or, ici nous avons 4 voix pour et 4 voix contre. C'est pour cela qu'il manque un complément d'informations.

O. PEVERELLI

Le jour du Comité Technique, il y a 4 représentants de la Commune et 4 représentants du Personnel. Ces derniers comprennent la décision mais ils sont inquiets par la suppression de poste. Cela pourrait se renouveler vu les difficultés des collectivités locales. C'est un fait inquiétant donc ils ont voté contre.

R. COTTA

Est-ce qu'il va y avoir une étude au cas par cas ? Est-ce que vous allez supprimer des emplois inutiles ? Cela peut entraîner des doutes au sein des agents municipaux.

O. PEVERELLI

Le Comité Technique est seulement consultatif donc il ne donne pas forcément d'avis tranché.

Y. CHAMBERT

Nous ne pouvons pas voter car nous n'avons pas d'avis.

R. COTTA

Est-ce que vous pouvez proposer d'autres documents ?

O. PEVERELLI

Le Comité Technique n'est pas une instance publique. Très souvent, cela aboutit à un vote paritaire. La décision appartient au Conseil Municipal.

R. COTTA

Il y aura un an de prise en charge du salaire et après ?

O. PEVERELLI

Le Centre de Gestion prendra le relais.

R. COTTA

Quel est le montant du salaire ? Quelles seront les charges pour la commune ? La suppression d'un policier municipal pose question alors que nous sommes en Etat d'Urgence ?

O. PEVERELLI

Nous aurons ce débat une autre fois. Il faut faire attention à ne pas tout mélanger. La question de la sécurité est à la gendarmerie.

21 votes Pour
5 votes Contre : Y. Chambert, R. Cotta, procuration de J. Roche, M. Schmitt, T. Bresolin.

III - Divers

1 - Désignation de membres - Commissions et Divers

Suite aux diverses démissions de conseillers municipaux, il est nécessaire de les remplacer dans les différentes commissions et syndicats intercommunaux afin d'assurer une représentation communale.

- Centre Communal d'Action Sociale :
Thierry BRESOLIN (en remplacement de Thierry JOANNAIS),
- Commission des Travaux :
Thierry BRESOLIN (en remplacement de Thierry JOANNAIS).

Vote à l'Unanimité

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h15.**